



Titre de la chorégraphie : _____

Nom du professeur responsable : _____

Nom de l'école de danse : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Port : _____

Email : _____

Nom et prénom de chaque participant	Date de naissance / âge le jour du concours

Frais d'inscription : Nombre de participants : 2 soit : 2 x 15€ = **30€**

Duo Cat : 1 2 3 4

Technique : Classique Jazz Contemporain Hip-Hop

Autres Styles (Précisez : _____)

Lancement musique : placé sur scène coulisses

Musique : _____

Durée : min sec Compositeur : _____

L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement et donne le droit à l'image aux organisateurs de ce même concours.

Les candidats et le responsable du groupe attestent avoir pris connaissance du présent règlement.

Date :

Signature du responsable du groupe

Précédée de la « **mention lu et approuvé** »

Catégories Duos:

Catégorie 1 : âge entre 8 et 11 ans (minimum 8 ans pas de dérogation)

Catégorie 2 : âge entre 10 et 14 ans

Catégorie 3 : âge entre 13 et 18 ans

Catégorie 4 : âge entre 15 et 25 ans (maximum 25 ans pas de dérogation)

Dérogation d'âge :

Aucune dérogation d'âge pour les duos.

Durée des chorégraphies présentées :

DUOS :

Catégorie 1 : entre 1'30 et 2'00

Catégorie 2, 3 et 4 : entre 1'30 et 2'30

Les musiques **format mp3** doivent être envoyées par mail à docs@dansemouvance.org en renommant les fichiers comme suit:

[solo/duo/Groupe/Groupe Choré] [catégorie] [technique] [nom, prénom/nom du groupe/duo]

ex: solo 3 classique esteve alizée.mp3

ex: duo 2 jazz les magiciens .mp3

ex: groupe 4 contemporain éclipse.mp3

Les fichiers non renommés ne seront pas pris en compte, **seul le format mp3 sera accepté.**

- **Date limite d'envoi des musiques : 20 février 2023**

Une clé usb de sauvegarde avec les musiques format mp3 renommées comme suit: [n° de convocation] [solo/duo/Groupe/Groupe Choré] [catégorie] [technique] [nom, prénom/nom du groupe/duo] devra être en possession du professeur.

- La durée des enregistrements sera **systématiquement contrôlée.**
Tout dépassement sera sanctionné par la disqualification du ou des candidat(s).
Aucune contestation ne sera recevable.